



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars - 4 avril 2014

Proposition d'étude sur la mise en valeur du Secrétariat de la CIPV

Point 20 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Canada et les Etats-Unis

Ce document a été rédigé par le Canada et les Etats-Unis. Le Canada et les Etats-Unis sont les seuls responsables du contenu de ce document.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Proposition d'étude sur la mise en valeur du Secrétariat de la CIPV

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est reconnue comme étant une organisation active et couronnée de succès et ce, depuis l'élaboration du Nouveau texte révisé de la Convention en 1997. La portée et le rythme de l'établissement des normes au cours des quinze dernières années sont impressionnants, et la mise en œuvre permanente de ces normes a sans aucun doute eu un effet important sur la propagation des organismes nuisibles, faisant progresser les buts et les objectifs de la CIPV et conférant des avantages à tous ses membres, ainsi qu'au monde entier. L'existence de la CIPV, la réussite et l'efficacité de son fonctionnement, ainsi que l'atteinte de ses objectifs ont une importance capitale pour les ressources végétales mondiales et par conséquent, pour toutes les parties contractantes.

L'un des principes d'une organisation qui réussit telle que la CIPV est de déployer des efforts pour assurer qu'une telle réussite se poursuive et de dresser des plans pour assurer son bon déroulement dans l'avenir. La CIPV a déjà adopté cette approche dans de nombreux domaines, d'où le cadre stratégique de la CIPV, sa stratégie de communication, sa stratégie et son plan de travail afférents au développement de la capacité, et son système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (*Implementation Review and Support System* ou IRSS).

Depuis 1997, le monde s'est transformé de façon rapide, imprévisible et fondamentale, notamment dans le domaine de la technologie de l'information, en raison des aléas inévitables de l'économie qui nous affectent tous, de la nature multinationale changeante du commerce, et de l'accroissement et de la diversification du commerce des produits végétaux. Devant un tel environnement d'opération dynamique, toute organisation doit veiller à examiner fréquemment ses propres procédures, structures et systèmes afin de maximiser sa capacité d'adaptation aux changements et de continuer de fonctionner avec efficacité et efficience. Cela est aussi vital pour la CIPV que pour toute autre organisation et, bien sûr, nous avons tout intérêt à assurer que la CIPV continue de fonctionner aussi efficacement que possible pour qu'elle atteigne ses objectifs.

Dans le cadre de sa planification stratégique, la CIPV a élaboré la Stratégie de mobilisation des ressources. Un document identifiant des approches stratégiques visant à améliorer la mise en œuvre par ses membres a été présenté au cours de la présente Commission sur les mesures phytosanitaires (CMP). De plus, les principaux enjeux et les propositions d'activités continues pour y répondre ont été identifiés dans le rapport de l'IRSS portant sur les constatations de l'enquête générale sur la CIPV et ses normes intitulé *Findings of the general survey of the International Plant Protection Convention and its Standards*. Bien que ces stratégies prévues et ces activités proposées devraient mettre la CIPV en bonne position pour s'adapter aux changements actuels et à venir du point de vue de la politique et des procédures, il est important de tenir compte de tous les domaines dans lesquels il est essentiel d'adopter des approches stratégiques pour que des réussites se concrétisent dans l'avenir à leur plein potentiel. C'est dans cette logique et en tenant compte des changements mondiaux importants qui se sont produits

depuis l'élaboration du Nouveau texte révisé de la Convention et qui continuent de se produire, qu'il faut élargir l'orientation stratégique pour chercher la meilleure façon d'assurer que l'organisation extrêmement importante qu'est le Secrétariat de la CIPV soit elle-même la mieux placée pour soutenir les approches stratégiques générales axées sur les politiques qui ont été élaborées, et pour s'assurer de représenter de la manière la plus efficace les besoins des parties contractantes.

Comme toute organisation centrale, et comme une pratique qu'un grand nombre des parties contractantes préconise, le Secrétariat de la CIPV peut parvenir à assurer son adaptabilité et son efficacité de la meilleure façon au moyen d'un processus d'amélioration continue. Cette approche permettra au Secrétariat d'assurer le maintien et l'amélioration de toutes les structures, les pratiques et les procédures qui réussissent, tout en identifiant une optimisation prospective ou de nouvelles initiatives dans d'autres domaines. Une telle approche serait donc dans l'intérêt du Secrétariat de la CIPV et de toutes les parties contractantes.

La CIPV n'est bien sûr pas la seule à faire face à de nombreux défis et incertitudes. Toutes les parties contractantes doivent relever des défis similaires, et d'autres organes multilatéraux fonctionnent dans un environnement semblable. Par conséquent, l'identification et l'élaboration d'approches stratégiques visant à améliorer la structure et les procédures organisationnelles doivent être fondées à la fois sur des facteurs et des considérations internes et externes. Compte tenu des ressources limitées dont disposent la CIPV et ses parties contractantes, le souci de l'efficacité s'applique non seulement aux activités existantes, mais aussi au *processus* qui consiste à envisager et à mettre en œuvre tout changement et à réduire au minimum tout obstacle ou conséquence négative pouvant accompagner les examens organisationnels. Compte tenu de tous ces facteurs, le Canada suggère d'embaucher un consultant externe pour effectuer l'examen et faire des recommandations à la CMP. La portée de l'examen pourrait comprendre les approches décrites ci-dessous.

Portée possible de l'étude sur la mise en valeur du Secrétariat de la CIPV

Pour cerner tous les points forts existants de la structure et du fonctionnement du Secrétariat, ainsi que les améliorations possibles à envisager, le consultant externe pourrait effectuer des analyses et faire des recommandations en fonction des éléments ci-dessous. Si la CMP appuie cette étude, les parties contractantes pourraient aussi souhaiter proposer des composantes supplémentaires.

- Réviser la structure organisationnelle existante du Secrétariat et ses relations au sein de l'organisation hôte de la FAO, avec d'autres organes multilatéraux, et avec les parties contractantes;
- Consulter les parties contractantes sur les points forts perçus du Secrétariat, et sur d'éventuelles initiatives pour ce dernier;

- Effectuer un exercice d'analyse comparative fondé sur l'examen et la comparaison d'organisations multilatérales, régionales ou nationales pertinentes;
- Identifier les structures et les procédures organisationnelles du Secrétariat qui fonctionnent bien, qui sont essentielles à la CIPV et qui doivent être conservées, ainsi que les domaines pour lesquels on pourrait envisager d'apporter des améliorations et/ou de lancer de nouvelles initiatives;
- Préparer un rapport énonçant les constatations et les recommandations.

La disponibilité des ressources est un thème et un sujet fréquent de discussion lors des réunions de la CMP, et il n'échappera à personne que la proposition de faire appel à un consultant externe occasionnerait des coûts ! Le Canada est heureux d'avoir fourni du financement important cette année au fonds en fidéicommis de la CIPV qui peut permettre l'affectation d'autres ressources pour mener une telle étude. À défaut, si la CMP appuie le concept d'une telle approche, il se pourrait également que certaines parties contractantes soient disposées à fournir du financement pour compenser ces coûts. À cet égard, la CMP pourrait à la fois envisager la proposition et se demander si des parties contractantes pourraient être à même d'offrir du financement réservé au lancement et à la réalisation de cette étude.

L'opération de la CIPV aux termes du Nouveau texte révisé de la Convention aura bientôt 20 ans et compte tenu des pressions qui s'exercent actuellement sur la CIPV, il serait important de réaliser cette étude dès que possible. Par conséquent, si la CMP décide de soutenir cette proposition et que du financement est identifié, le Canada suggère que la composante analytique de l'étude soit achevée entre juillet et octobre 2014, en comptant présenter les recommandations finales à la CMP-10.

La CMP est invitée à :

- *Examiner* la proposition d'étude sur la mise en valeur du Secrétariat de la CIPV et l'*engagement contractuel* d'un consultant externe spécialisé
- *Confirmer* la portée de cette étude
- *Identifier* des sources de financement possibles
- *Convenir* d'échéanciers de réalisation de l'étude et de présentation des recommandations à la CMP-10.